

<b>LEADER 2014-2020 :</b>	<b>LEADER 2014-2020 PAYS DE GATINE</b>
<b>FICHE ACTION 3 :</b>	<b>Les « Jeunes s'en mêlent » Projet Jeunesse en Gâtine</b>
<b>Références réglementaires européennes et régimes d'Etat</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Règlement (UE) N°1305/2013 du Parlement européen et du conseil du 17 décembre 2013</li> <li>• Le règlement n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 TFUE aux aides de minimis</li> <li>• Projet de décret fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes co-financés par les fonds européens structurels et d'investissement pour la période 2014/2020 (en cours) – 13 octobre 2014</li> <li>• Décret n°99-1060 du 16 décembre 1999 relatif aux subventions d'Etat pour des projets d'investissement modifié par le décret n°2003-367 du 18 avril 2003</li> </ul> <p>Les références réglementaires ci-dessus seront complétées et actualisées au fur et à mesure de la parution des textes qui cadrent la mise en œuvre de ce dispositif.</p>
<b>Contexte</b>	<p>Le Pays de Gâtine connaît une croissance démographique de 3.6% entre 1999 et 2007. Amené à se former dans les pôles urbains, ou confronté aux difficultés de trouver un premier emploi localement, l'effectif des moins de 20 ans pourrait diminuer de 15 à 20% dans les deux décennies à venir tandis que celui des plus de 60 ans continue de progresser.</p> <p>Fort de ce constat, la Maison de l'emploi, les trois centres socioculturels, un Toit en Gâtine, le Pays de Gâtine, ont initié en 2014 une réflexion prospective pour le développement des politiques de la jeunesse dans le Pays intitulé : <b><i>Les Jeunes s'en mêlent « parce qu'on n'est pas des moutons »</i></b>. Plusieurs groupes de travail ont été mis en place pour définir le contexte, les enjeux, les objectifs à atteindre sur les différentes thématiques abordées (insertion, emploi, mobilité, parentalité, engagement citoyeneté.... Ce diagnostic montre l'importance d'accompagner les jeunes de leurs premiers pas vers l'âge adulte et de considérer la jeunesse comme un atout au service de l'innovation sociale, culturelle et économique.</p>
<b>Proposition d'objectifs du dispositif d'aide, en lien avec la stratégie d'attractivité du territoire et d'innovation</b>	<p style="text-align: center;"><b>Objectifs stratégiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des politiques « Jeunesse »</li> <li>• Encourager les actions mutualisées pour assurer la cohésion intergénérationnelle</li> <li>• Assurer sur le territoire des conditions favorables à l'engagement des jeunes citoyens</li> </ul> <hr/> <p style="text-align: center;"><b>Objectifs opérationnels</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Encourager les jeunes à mettre en œuvre des projets</li> <li>• Accompagner les jeunes à s'engager sur des programmes d'échanges nationaux, européens (Erasmus +...)</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer les échanges entre les « Jeunes » de territoires différents (rural, urbain, périurbain...)</li> <li>• Créer, renforcer les liens entre les jeunes et les acteurs économiques ( entreprises, associations, secteur public...)</li> <li>• Innover dans la mise en œuvre d'actions d'animation sociale auprès de la jeunesse (décrochage scolaire, décrochage social, santé, logement, bien être, citoyenneté, mobilité...)</li> <li>• Expérimenter des actions visant à promouvoir les relations intergénérationnelles sur le territoire</li> <li>• Encourager la mutualisation entre les acteurs « jeunes et petites enfance » du territoire</li> <li>• Diversifier l'offre d'activités périscolaires et petite enfance en proposant des animations innovantes et mutualisées</li> <li>• Encourager les actions de transmission de savoir-faire</li> </ul>
	<p style="text-align: center;"><b>Effets attendus</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration l'offre de services au regard des attentes de la jeunesse</li> <li>• Renforcer la mise en réseau des acteurs de l'animation jeunesse</li> <li>• Renforcer l'engagement des jeunes notamment dans le secteur associatif</li> <li>• Un renforcement des échanges intergénérationnels dans les stratégies d'animation jeunesse du territoire</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Exemples d'actions éligibles non limitatifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagner les actions innovantes des services « Jeunesse »</li> <li>• Créer ou adapter des lieux à la demande du public « jeune » : Point Information Jeunesse, espaces jeunes, lieux ressources, garderies itinérantes, réseaux d'assistantes maternelles ...</li> <li>• Organiser l'offre et la demande de stages en renforçant le partenariat entre les établissements scolaires et les structures pouvant accueillir un stagiaire</li> <li>• Actions collectives de démarches innovantes de sensibilisation et de prévention santé pour la jeunesse</li> <li>• Création de bourses aux projets (hors projets de création d'entreprises relevant de la fiche action)</li> <li>• Etudes de faisabilité d'hébergements temporaires à destination d'un public d'étudiants, de stagiaires, de travailleurs saisonniers (ex. pépinière de logements)</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Bénéficiaires des subventions LEADER</b></p>	<p style="text-align: center;">Les Collectivités territoriales et leurs groupements, les syndicats mixtes et établissements publics, les associations...</p>
<p style="text-align: center;"><b>Dépenses</b></p>	<p style="text-align: center;"><b>Investissements immatériels</b></p>

<p><b>éligibles</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les prestations de services</li> <li>• Les dépenses d'animation (frais de personnel et de déplacements) uniquement pour des projets associant plusieurs acteurs</li> <li>• Bourses à la réalisation de projets (dépenses de conception, fournitures, petits matériels, frais de déplacements...)</li> </ul> <p><u>Ne seront pas éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les investissements de mises aux normes, les fournitures « bureaux », les frais de structures.</li> </ul> <p><b>Investissements matériels</b></p> <p>Petits investissements matériels, travaux d'aménagements et de réhabilitations.</p>								
<p><b>Modalités d'intervention</b> <b>Critères d'éligibilité</b></p>	<p>Les opérations proposées devront répondre à un ou plusieurs des objectifs stratégiques, opérationnels et des enjeux décrits précédemment dans la fiche action.</p> <p>Une grille de sélection avec un système de notation sera définie par le comité de programmation en fonction de la thématique du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Initiateur de la démarche</li> <li>- Nombre de jeunes ciblés</li> <li>- Nombre de structures partenaires associées à la démarche</li> <li>- Nombre d'objectifs du programme Leader visés par le projet</li> <li>- Pertinence du caractère innovant du projet pour le territoire</li> </ul> <p>Un seuil minimal de points sera nécessaire pour pouvoir accéder aux financements du Leader.</p> <p>Un plancher et un plafond de subvention FEADER seront déterminés par grands types de projets par le comité de programmation lors de sa mise en place : (ex : projets d'aménagement d'espaces, projets de petits équipements matériels, actions d'animation...)</p>								
<p><b>Indicateurs de réalisation</b></p>	<table border="1" data-bbox="464 1279 1431 1413"> <thead> <tr> <th>Description</th> <th>Objectifs chiffrés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre d'animations</td> <td>10</td> </tr> <tr> <td>Nombre de bourses étudiées</td> <td>20</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'aménagements/sites réalisés</td> <td>5</td> </tr> </tbody> </table>	Description	Objectifs chiffrés	Nombre d'animations	10	Nombre de bourses étudiées	20	Nombre d'aménagements/sites réalisés	5
Description	Objectifs chiffrés								
Nombre d'animations	10								
Nombre de bourses étudiées	20								
Nombre d'aménagements/sites réalisés	5								
<p><b>Indicateurs de résultats</b></p>	<table border="1" data-bbox="464 1576 1431 1733"> <thead> <tr> <th>Description</th> <th>Objectifs chiffrés</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nombre de jeunes touchés par l'action globale</td> <td>500</td> </tr> <tr> <td>Nombre de participants à des formations, des actions de sensibilisation</td> <td>100</td> </tr> <tr> <td>Nombre de jeunes bénéficiaires de bourse</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table>	Description	Objectifs chiffrés	Nombre de jeunes touchés par l'action globale	500	Nombre de participants à des formations, des actions de sensibilisation	100	Nombre de jeunes bénéficiaires de bourse	100
Description	Objectifs chiffrés								
Nombre de jeunes touchés par l'action globale	500								
Nombre de participants à des formations, des actions de sensibilisation	100								
Nombre de jeunes bénéficiaires de bourse	100								
<p><b>Quelles plus values de l'intervention d'un financement Leader sur les actions identifiées</b></p>	<p>Le PDR Poitou-Charentes intervient uniquement sur les dépenses d'investissement pour améliorer les services en zones rurales. Cependant cet équipement doit s'accompagner de la structuration de l'offre de services. Cette fiche vise à compléter l'offre de services existante sur une thématique spécifique : la jeunesse. Le comité de programmation du programme Leader du Pays de Gâtine, de par le ciblage de ses financements, va inciter les structures travaillant dans ce domaine à proposer des projets communs et innovants. Par ailleurs, un des objectifs est d'amener les jeunes à être porteurs directs d'initiatives,</p>								

	ce qu'aucun dispositif existant sur le territoire ne permet à ce jour d'accompagner.
<b>Articulations prévues d'autres fonds</b>	<p>Le FEADER intervient sur les dépenses d'investissements liées à la mise en place de services en zone rurale.</p> <p>Le FSE intervient sur des actions de formation et d'accompagnement de publics en difficulté avec des objectifs de retour à l'emploi.</p>
<b>Montant et Taux d'aides – principaux co-financeurs envisagés</b>	<p>Le FEADER est calculé à partir de la dépense publique nationale (subventions Etat, Région, Département, autofinancement d'établissements publics...) mobilisée sur le projet.</p> <p>Le taux maximum d'aides publiques est de 100%, sauf pour les projets d'investissement portés par des collectivités locales qui réglementairement doivent apporter 20% d'autofinancement. Le taux maximum de FEADER est de 80% de la dépense publique.</p> <p>Le GAL se réserve le droit d'appliquer le taux de 80% d'intervention du FEADER à un taux modulable de dépenses publiques totales ne dépassant pas les taux maximum précités, selon la qualité des projets proposés au regard de la grille d'analyse des critères de sélection.</p> <p><b>Principaux co-financeurs</b> Une partie importante de la dépense publique sera apportée par les dépenses des communes ou des communautés de communes dans l'exercice de leurs compétences.</p> <p>Le Contrat régional de développement durable et la Caisse d'Allocation Familiale sont également des co-financeurs potentiels.</p>
<b>Montant affecté à la fiche action dont part affectée à la transition énergétique</b>	<p style="text-align: center;"><b>330 000 euros –</b></p> <p>dont 50 000 euros affectés à la transition énergétique (principalement liés aux travaux d'aménagement) - (objectif non contractuel)</p>